

Contexte et modalités d'action de la scolarisation des enfants de moins de trois ans

Le groupe de suivi de la scolarisation des enfants de "moins de trois ans" a été réuni le 24 février 2016 par Jean-Marc Milville, directeur académique.

Le diaporama ci-dessous a été présenté:

- il donne des éléments de contexte sur le bilan et les connaissances actuellement disponibles concernant la scolarisation en maternelle des enfants de moins de trois ans ;
- il explicite les attendus institutionnels de la priorité donnée au primaire telle qu'elle va se déployer en maternelle, s'agissant notamment de la scolarisation des enfants de moins de trois ans prévue par la circulaire n°2012-202 du 18 décembre 2012 (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 15 janvier 2013, téléchargeable ci-joint) ;
- il précise les modalités d'action qui sont mises en œuvre en Sarthe.

M.A.J. le 12/06/2017

Dans cette rubrique

- [Scolarisation en Sarthe](#)
- [Projet d'accueil et de scolarisation](#)
- [Développement et besoins de l'enfant](#)
- [Aménagement de l'espace](#)
- [Ressources pédagogiques](#)

Membres du comité de suivi

- [Comité de suivi](#)

À télécharger

- [Circulaire](#)
- [Code de l'éducation - Article L113-1](#)

Ressources pédagogiques - EDUSCOL

- [Une rentrée réussie](#)
- [Un projet pédagogique et éducatif](#)
- [Un aménagement de l'espace bien pensé](#)
- [Du langage oral au langage écrit](#)

Espaces de mutualisation

- [Espaces de mutualisation](#)